



Conseil économique et social

Distr. : Générale
1^{er} septembre 2010

Français
Original : Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité des technologies de l'information et de la communication

Deuxième session

Bangkok, 24-26 novembre 2010

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Renforcement des capacités régionales et tour d'horizon des technologies de l'information et de la communication au service du développement

Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information en Asie et dans le Pacifique

Note du secrétariat

Résumé

Au cours de la dernière décennie, le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) a considérablement évolué dans la région de l'Asie et du Pacifique. Ces dernières années en particulier, les réseaux mobiles se sont étendus et la téléphonie mobile a consolidé sa position en tant que principal moyen de communication vocale dans les pays en développement. Les réseaux à large bande se sont développés également, mais de manière inégale selon les sous-régions. Le nombre d'abonnés au téléphone fixe a stagné, voire diminué dans toute la région, tandis que la transition vers le développement et l'utilisation des réseaux mobiles et à large bande s'accélérait.

Dans le présent document, le secrétariat passe en revue les tendances émergentes de l'évolution des TIC dans la région, ainsi que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information, et examine dans quelle mesure le développement des applications mobiles et des réseaux à large bande pourrait contribuer à accélérer le développement socioéconomique. Un certain nombre de mesures à prendre aux niveaux national et régional sont ensuite recommandées au vu des conclusions tirées.

Le Comité est invité à débattre les questions abordées dans le présent document relativement à la réalisation des objectifs du Sommet, et à donner au secrétariat des directives concernant ses futures orientations stratégiques à cet égard, notamment pour ce qui est des domaines d'action à privilégier dans le programme de travail pour l'exercice biennal 2012-2013.

* Y compris le rectificatif E/ESCAP/CICT(2)/2/Corr.1, paru en anglais et en russe.

Table des matières

	Page
I. Introduction.....	3
II. Tour d’horizon: état actuel de la connexion aux technologies de l’information et de la communication dans la région	4
III. Réaliser les objectifs du Sommet mondial sur la société de l’information en Asie et dans le Pacifique	13
Cible 1 : Connecter les villages aux technologies de l’information et de la communication et créer des points d’accès communautaire.....	14
Cible 2 : Connecter les établissements d’enseignement secondaire ou supérieur et les écoles primaires aux technologies de l’information et de la communication.	15
Cible 3 : Connecter les centres scientifiques et les centres de recherche aux technologies de l’information et de la communication	16
Cible 4 : Connecter les bibliothèques publiques, les centres culturels, les musées, les bureaux de poste et les services d’archives aux technologies de l’information et de la communication	16
Cible 5 : Connecter les centres de santé et les hôpitaux aux technologies de l’information et de la communication.....	17
Cible 6 : Connecter toutes les administrations publiques, locales et centrales, et les doter d’un site web et d’une adresse électronique	18
Cible 7 : Adapter tous les programmes des écoles primaires ou secondaires afin de relever les défis de la société de l’information, compte tenu des conditions propres à chaque pays	18
Cible 8 : Donner à toute la population mondiale accès aux services de télévision et de radiodiffusion	19
Cible 9 : Encourager l’élaboration de contenus et réunir les conditions techniques propres à faciliter la présence et l’utilisation de toutes les langues du monde sur l’Internet	19
Cible 10 : Faire en sorte que plus de la moitié des habitants de la planète aient à leur portée un accès aux technologies de l’information et de la communication	20
IV. La connectivité dans le Pacifique	21
V. Privilégier les applications mobiles et les réseaux à large bande	22
VI. Recommandations.....	24
Annexe	
Précisions sur les sources des données utilisées	26
Tableau	
Les technologies de l’information et de la communication dans les écoles en 2009.....	15
Liste des figures	
I. Aperçu régional de l’accès aux technologies de l’information et de la communication.....	4
II. Part de chaque pays dans le nombre total d’abonnés à la téléphonie mobile en Asie et dans le Pacifique en 2009	5
III. Part de chaque pays dans le nombre total d’abonnés au haut débit en Asie et dans le Pacifique en 2009	5
IV. Taux de croissance par groupes de revenus et groupes sous-régionaux en 2009 ..	6
V. Nombre d’abonnés à la téléphonie mobile pour 100 habitants en 2009	8
VI. Nombre d’utilisateurs de l’Internet pour 100 habitants en 2009	10
VII. Nombre d’abonnés au haut débit pour 100 habitants en Asie et dans le Pacifique en 2009.....	11
VIII. Part des mobiles dans le total des abonnements téléphoniques en 2009	12

I. Introduction

1. Depuis la première session du Comité des technologies de l'information et de la communication, en novembre 2008, le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) a considérablement évolué en Asie et dans le Pacifique. Les réseaux mobiles ont continué de s'étendre, et la téléphonie mobile a consolidé sa position en tant que principal moyen de communication vocale dans les pays en développement. En même temps, les réseaux à large bande se sont développés de manière inégale selon les sous-régions, comme nous le verrons plus loin, et le nombre d'abonnés aux lignes de téléphone fixe a stagné, voire diminué dans toute la région. Ces changements témoignent d'une transition accélérée vers les réseaux mobiles et à large bande dans toute la région.

2. La question qui se pose est celle de savoir ce que signifient, pour les pays membres de la CESAP, ces nouvelles tendances dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, compte tenu de la récente crise économique et des multiples défis qu'il reste à relever pour faire face aux changements climatiques, atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international et parvenir à une croissance économique durable.

3. S'agissant des technologies de l'information et de la communication au service du développement, les objectifs fixés lors du Sommet mondial sur la société de l'information sont tirés des principes directeurs énoncés dans la Déclaration de principes, qui doivent servir de fondement au développement d'une société de l'information inclusive et durable.¹ Le progrès socioéconomique étant mesuré par rapport aux objectifs du Sommet, les pays membres de la CESAP devraient utiliser ces objectifs pour justifier l'intégration des TIC dans le cadre du développement socioéconomique inclusif et durable.

4. L'accroissement rapide de la capacité des réseaux mobiles et à large bande offre aux pays membres de la CESAP des possibilités sans précédent d'accélérer la réalisation à la fois des objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information et des Objectifs du Millénaire pour le développement. Les habitants des régions rurales reculées sont de plus en plus nombreux à avoir accès à un téléphone mobile, et la multiplication des réseaux mobiles haut débit permet d'acheminer un volume croissant d'informations, de services et d'applications dans toute la région. Le potentiel combiné des applications et de la connectivité peut contribuer de manière significative à mettre des informations, des connaissances et des services essentiels à la portée de populations, souvent analphabètes, qui n'y avaient pas suffisamment accès jusqu'alors, et permettre à celles-ci d'améliorer leurs conditions de vie.

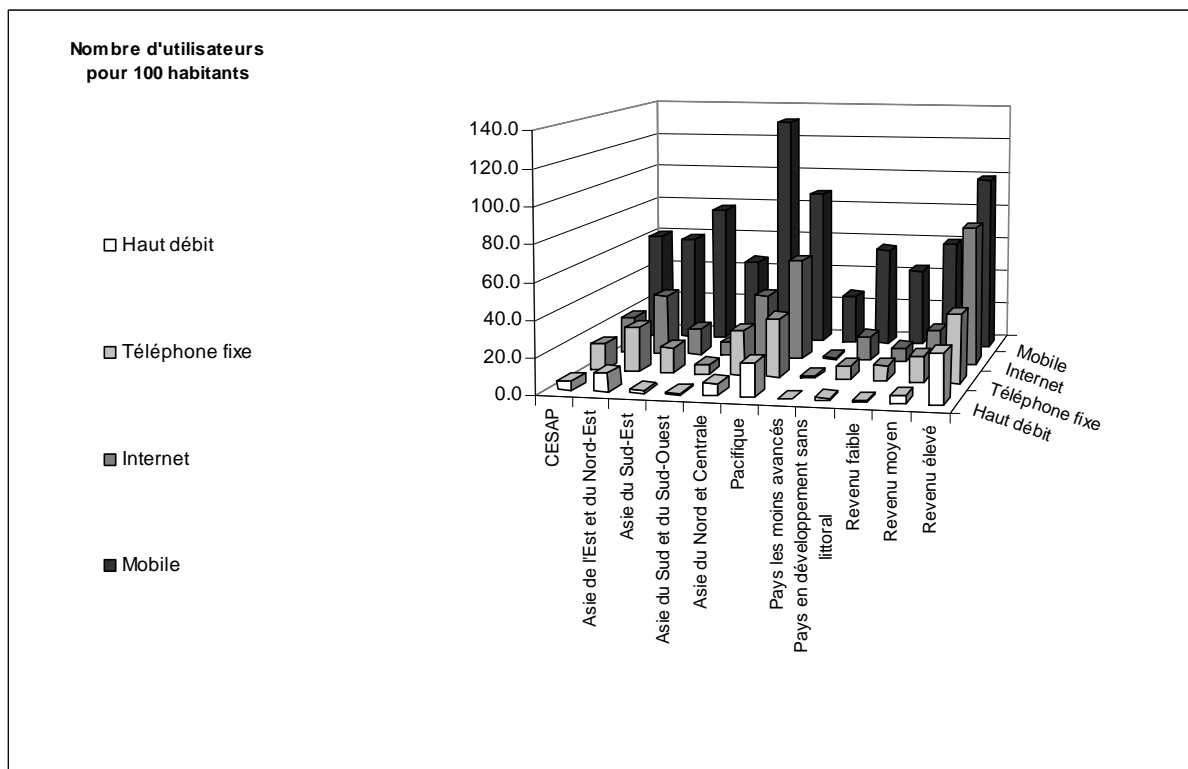
5. Il est proposé dans le présent document d'examiner en détail les tendances émergentes de l'évolution des technologies de l'information et de la communication dans la région, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Sommet, et le développement des applications mobiles et des réseaux à large bande, en vue d'évaluer ce qui pourrait être fait pour accélérer le développement socioéconomique. Un certain nombre de mesures à prendre, au niveau tant national que régional, sont ensuite recommandées au vu des conclusions de cette analyse.

¹ Voir A/C.2/59/3, chap. I.

II. Tour d'horizon : état actuel de la connexion aux technologies de l'information et de la communication dans la région

6. Selon les dernières données statistiques compilées par le secrétariat de la CESAP, l'un des aspects les plus utiles au développement de l'évolution des technologies de l'information et de la communication depuis la dernière session du Comité est la prolifération continue de la téléphonie mobile et l'expansion rapide des réseaux à large bande dans certaines sous-régions. Comme le montre la figure I, la prédominance des abonnés à la téléphonie mobile reste une caractéristique du développement des TIC dans la région de l'Asie et du Pacifique.

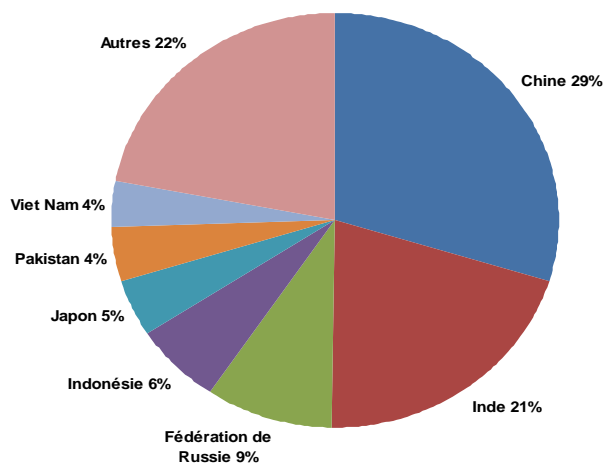
Figure I
Aperçu régional de l'accès aux technologies de l'information et de la communication



Source: CESAP, à partir des données statistiques sur les TIC de l'UIT, 16 juillet 2010, voir www.itu.int/ITU-D/ict/indications/Indicators.aspx, et Organisation des Nations Unies, World Population Prospects: The 2008 Revision, Population Database, 28 avril 2009, voir <http://esa.un.org/unpp/>.

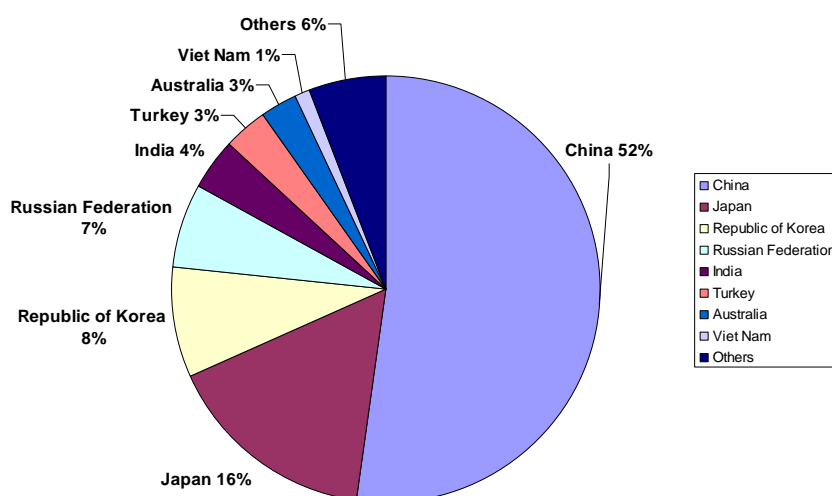
7. Au cours de la même période, la proportion des abonnés à la téléphonie mobile et à l'Internet haut débit en Asie et dans le Pacifique, par rapport au nombre total d'abonnés dans le monde, est passée à 54 % et à 42 %, respectivement. En 2009, la Chine et l'Inde comptaient le plus grand nombre d'abonnements à la téléphonie mobile de la région - 50 % des abonnés à elles deux -, tandis que la Chine et le Japon venaient en tête pour le nombre d'abonnés au haut débit, avec respectivement 52 % et 16 % des abonnements (voir figures II et III).

Figure II
Part de chaque pays dans le nombre total d'abonnés à la téléphonie mobile en Asie et dans le Pacifique en 2009



Source: CESAP, à partir des données statistiques sur les TIC de l'UIT, 16 juillet 2010, voir www.itu.int/ITU-D/ict/indications/Indicators.aspx, et Organisation des Nations Unies, World Population Prospects: The 2008 Revision, Population Database, 28 avril 2009, voir <http://esa.un.org/unpp/>.

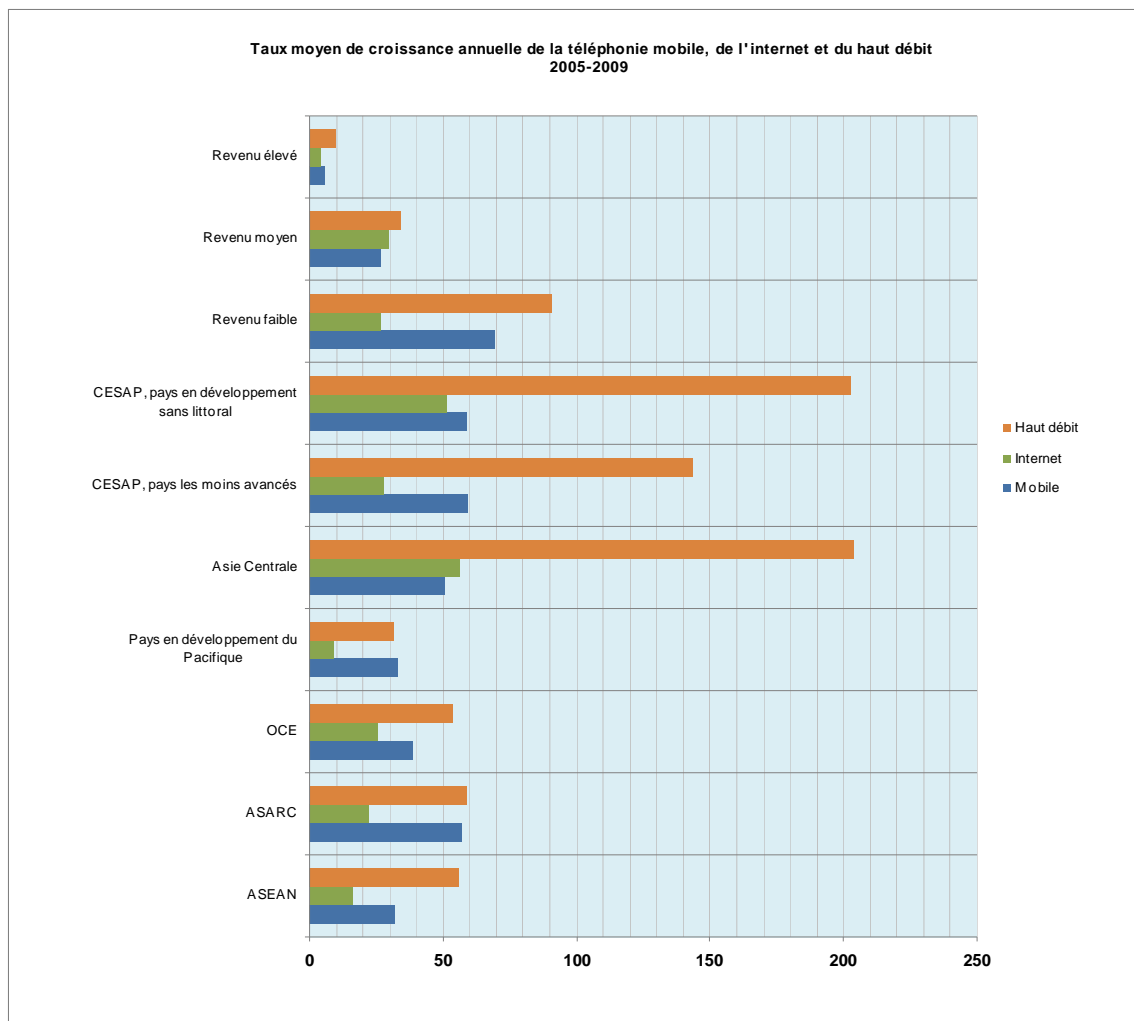
Figure III
Part de chaque pays dans le nombre total d'abonnés au haut débit en Asie et dans le Pacifique en 2009



Source: CESAP, à partir des données statistiques sur les TIC de l'UIT, 16 juillet 2010, voir www.itu.int/ITU-D/ict/indications/Indicators.aspx; et Organisation des Nations Unies, World Population Prospects: The 2008 Revision, Population Database, 28 avril 2009, voir <http://esa.un.org/unpp/>.

8. Les tendances du développement des TIC font apparaître certaines caractéristiques, comme le montre la figure IV. Parmi tous les moyens d'accès, le réseau à large bande est de loin celui qui attire le plus grand nombre d'abonnements en Asie centrale et dans les pays en développement sans littoral. Dans les pays à revenu élevé, le nombre des abonnements à la téléphonie mobile, à l'Internet et au haut débit augmente lentement, ce qui témoigne d'une saturation des marchés à revenu élevé, et l'expansion reste lente également dans les économies en développement du Pacifique.

Figure IV
Taux de croissance par groupes de revenus et groupes sous-régionaux en 2009



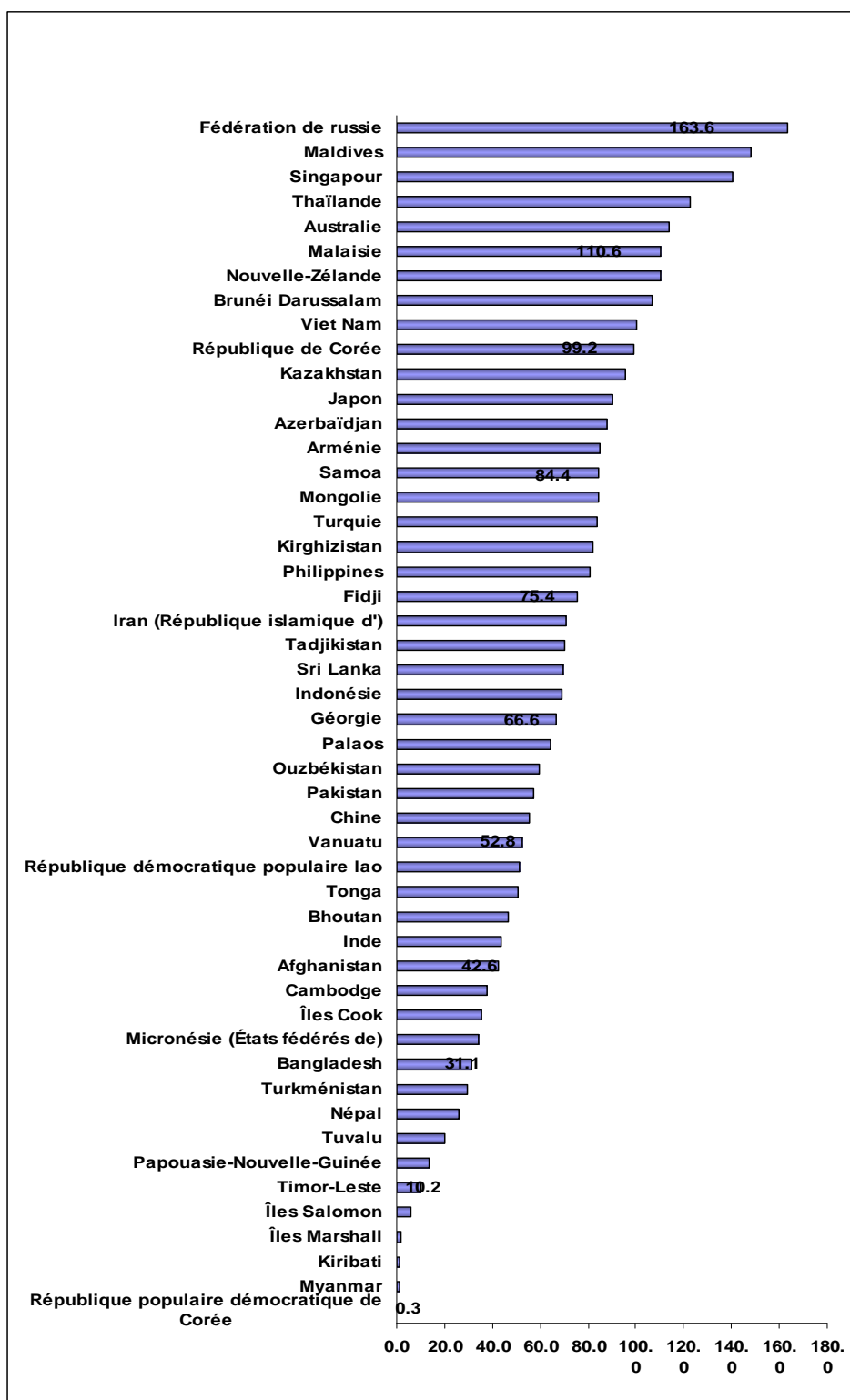
Source: CESAP, à partir des données statistiques sur les TIC de l'UIT, 16 juillet 2010, voir www.itu.int/ITU-D/ict/indicateurs/Indicators.aspx; et Organisation des Nations Unies, World Population Prospects: The 2008 Revision, Population Database, 28 avril 2009, voir <http://esa.un.org/unpp/>.

9. Pris individuellement, les pays de la région couverte par la CESAP accusent des différences significatives. La figure V montre quel était pour chaque pays, le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile pour 100 habitants en 2009.² La Fédération de Russie et les Maldives viennent en tête, et la majorité des pays a dépassé le seuil de 50 abonnés pour 100 habitants, même si plusieurs pays du Pacifique sont encore à la traîne.

² Le chiffre inclut les utilisateurs de cartes prépayées et multi-SIM.

10. Les données relatives au nombre d'abonnés à l'Internet pour 100 habitants en 2009 font apparaître une tendance intéressante, comme l'illustre la figure VI, à savoir que quelques pays à revenu élevé ont un taux de pénétration de l'Internet supérieur à 70 abonnés pour 100 habitants. Un deuxième groupe de pays compte entre 60 et 30 abonnés pour 100 habitants. Plus de la moitié des pays ont moins de 30 abonnés pour 100 habitants, et 22 pays ont un taux inférieur à 10 %.

Figure V
Nombre d'abonnés à la téléphonie mobile pour 100 habitants en 2009



Source: CESAP, à partir des données statistiques sur les TIC de l'UIT, 16 juillet 2010, voir www.itu.int/ITU-D/icteye/indicateurs/Indicators.aspx; et Organisation des Nations Unies, World Population Prospects: The 2008 Revision, Population Database, 28 avril 2009, voir <http://esa.un.org/unpp/>.

11. Selon certaines théories économiques, il existe des « effets de réseau », comme la création d'emplois et l'établissement d'un seuil de pénétration du téléphone fixe, qui génèrent des effets multiplicateurs.³ D'après ces théories, l'impact économique est maximisé dès lors que l'infrastructure a atteint un nombre suffisant d'utilisateurs, ce qui se traduit par une augmentation considérable de la rentabilité de l'investissement.

12. Par exemple, une étude situe à 25 % le seuil de pénétration de la téléphonie mobile à partir duquel se produisent les effets de réseau⁴, tandis qu'une autre estime que le seuil équivalent pour la pénétration du haut débit est de 20 %⁵.

13. Si ces seuils sont applicables, cela signifierait que les réseaux mobiles dans la plupart des pays membres de la CESAP ont atteint le nombre suffisant d'utilisateurs pour générer les effets multiplicateurs voulus. C'est là une des raisons pour lesquelles il faudrait mettre en valeur l'utilisation des téléphones mobiles au profit du développement socioéconomique. Pour ce qui est du nombre d'abonnés à l'Internet haut débit, la figure VI montre que les pays de la région sont beaucoup moins nombreux à avoir atteint le seuil voulu de 20 %. Il existe une nette différence entre les pays les plus avancés et les autres en ce qui concerne le nombre d'abonnés à l'Internet haut débit pour 100 habitants, comme le montre la figure VII. Même si l'on fixe le taux de pénétration minimal à 10 %, seuls cinq pays atteignent le seuil requis pour obtenir des effets de réseau. L'examen de cette question exige cependant une étude économique plus approfondie, car les conditions d'utilisation de la téléphonie mobile, de l'Internet et du haut débit peuvent varier, de même que les bénéfices à en tirer.

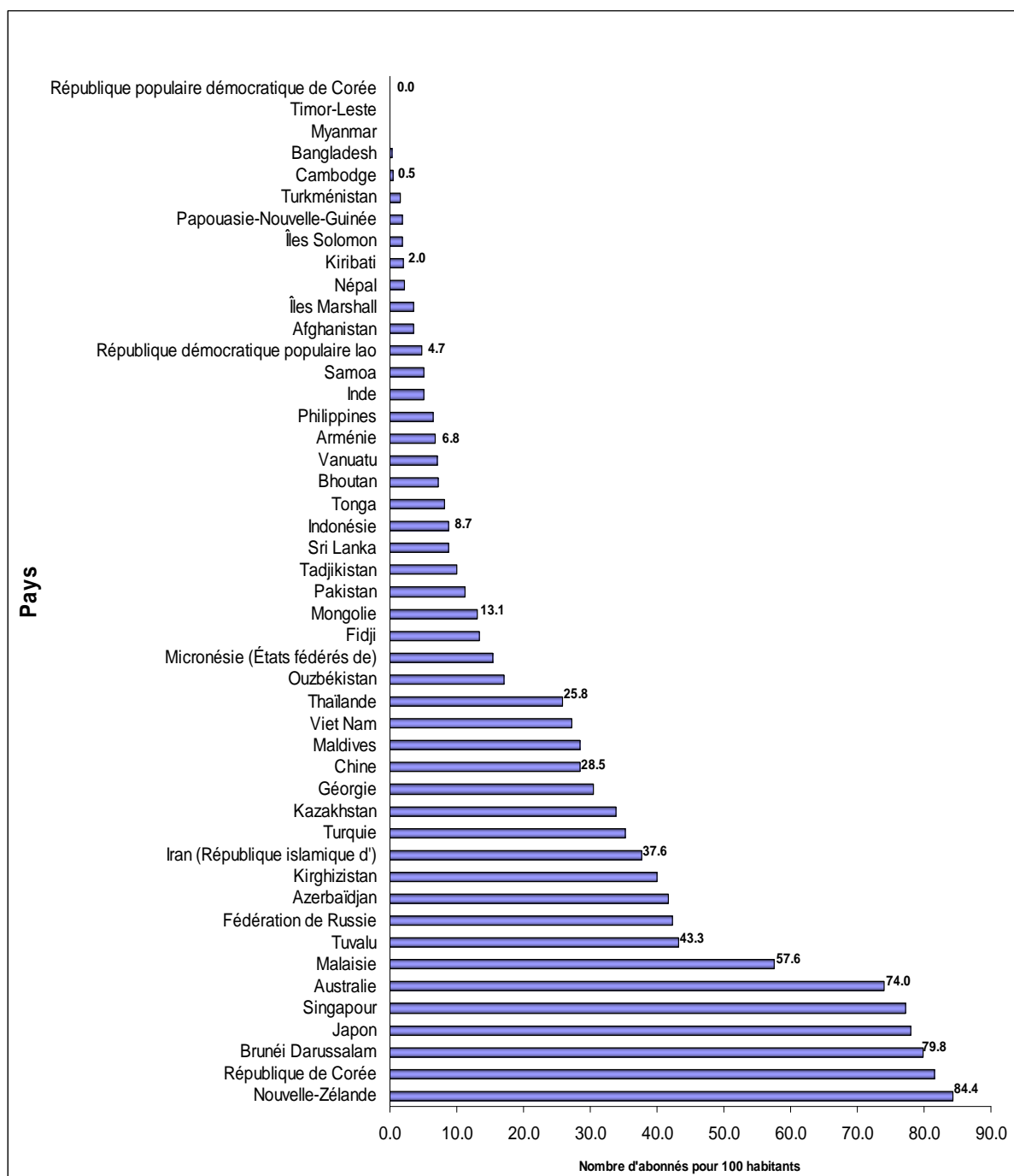
14. Enfin, une autre particularité de l'évolution récente dans le domaine des technologies de l'information et de la communication est la prédominance accrue de la téléphonie mobile dans l'ensemble des lignes téléphoniques, comme le montre la figure VIII pour l'année 2009.

³ Raul Katz et Stephan Suter, "*Estimating the economic impact of Broadband Stimulus plan*" (2009). Voir www.elinoam.com/raulkatz/Dr_Raul_Katz_-_BB_Stimulus_Working_Paper.pdf; Raul Katz, "*Broadband stimulus and the economy*" (Columbia Business School, 2009). Voir <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/gaid/unpan036759.pdf>.

⁴ Rajat Kathuria, Mashesh Uppal et Mamta, "*An econometric analysis on the impact of mobile, in India: The Impact of Mobile Phones, Moving the Debate Forward: Policy Paper Series, n° 9* (Vodafone: Group Plc: janvier 2009), p.7. Voir www.vodafone.com/etc/medialib/public_policy_series.Par.56572.File.dat/public_policy_series_9.pdf.

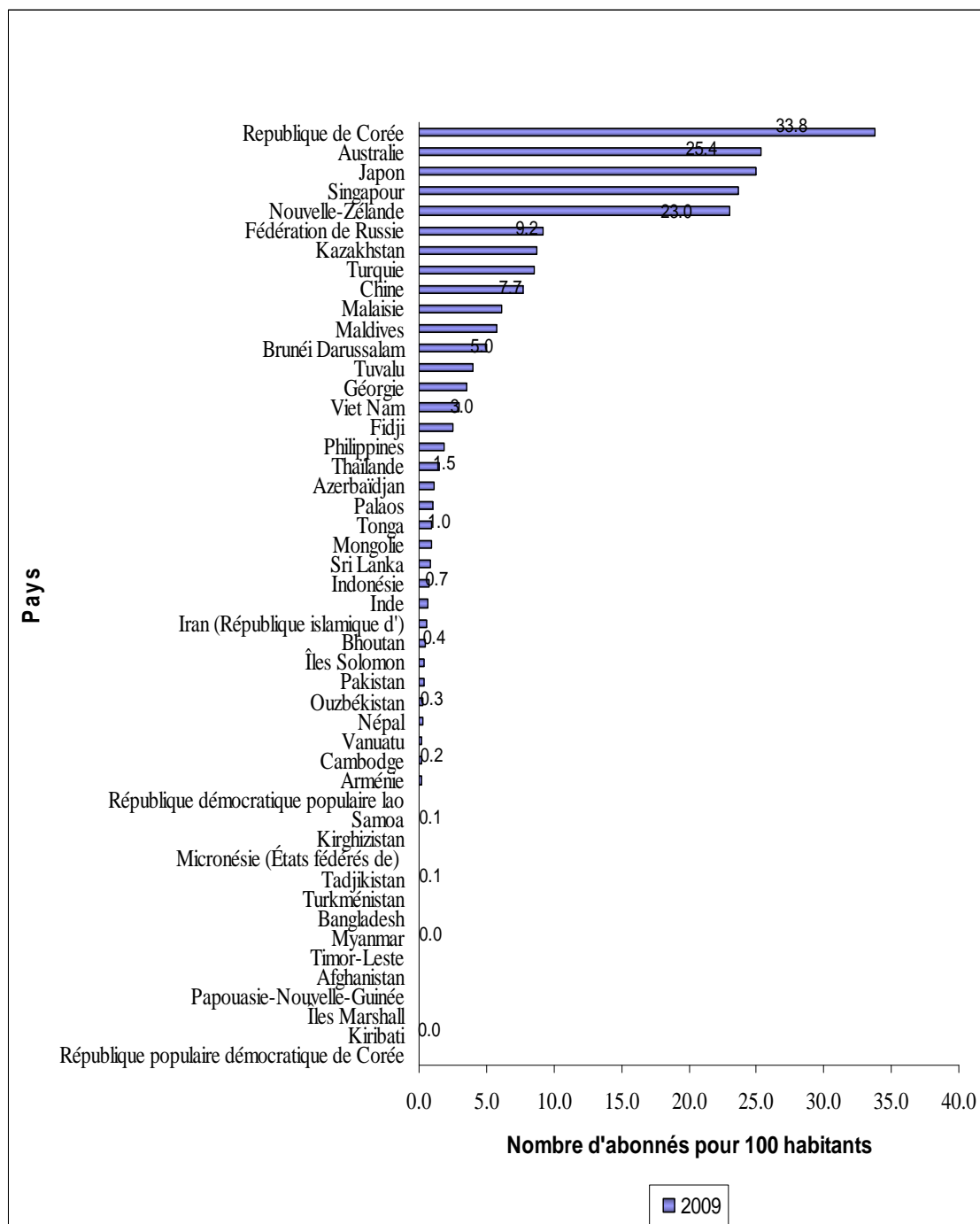
⁵ Pantelis Koutroumpis, "*The economic impact of broadband on growth: a simultaneous approach*". Voir www.canavents.com/its2008/abstracts/102.pdf.

Figure VI
Nombre d'utilisateurs de l'Internet pour 100 habitants en 2009



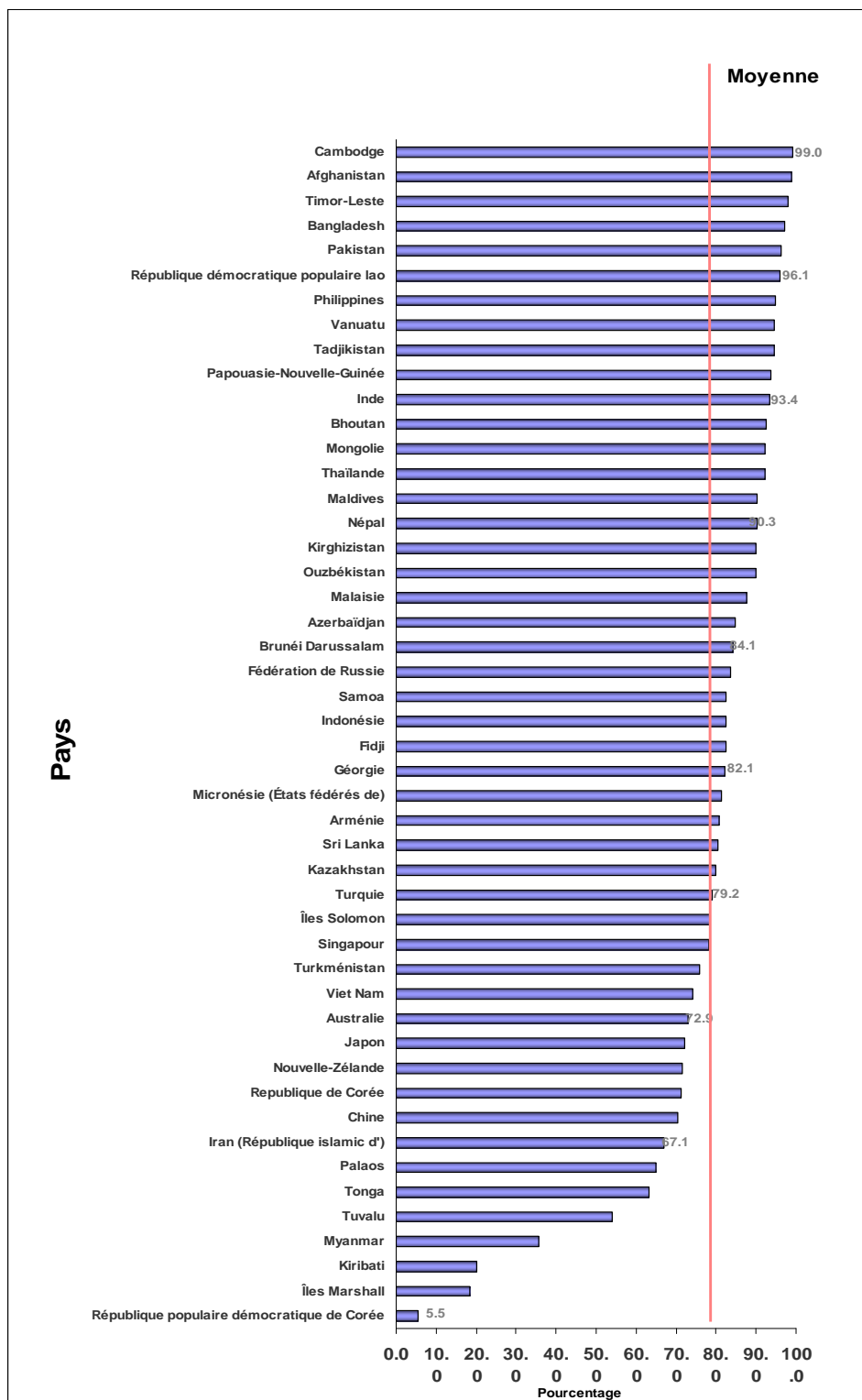
Source: CESAP, à partir des données statistiques sur les TIC de l'UIT, 16 juillet 2010, voir www.itu.int/ITU-D/ict/ey/indicateurs/Indicators.aspx; et Organisation des Nations Unies, World Population Prospects: The 2008 Revision, Population Database, 28 avril 2009, voir <http://esa.un.org/unpp/>.

Figure VII
Nombre d'abonnés au haut débit pour 100 habitants en Asie et dans le Pacifique en 2009



Source: CESAP, à partir des données statistiques sur les TIC de l'UIT, 16 juillet 2010, voir www.itu.int/ITU-D/ict/ey/indicateurs/Indicators.aspx; et Organisation des Nations Unies, World Population Prospects: The 2008 Revision, Population Database, 28 avril 2009, voir <http://esa.un.org/unpp/>.

Figure VIII
Part des abonnés à la téléphonie mobile cellulaire dans le total des lignes téléphoniques en 2009



Source: CESAP, à partir des données statistiques sur les TIC de l'UIT, 16 juillet 2010, voir www.itu.int/ITU-D/icteye/indicateurs/Indicators.aspx; et Organisation des Nations Unies, World Population Prospects: The 2008 Revision, Population Database, 28 avril 2009, voir <http://esa.un.org/unpp/>.

III. Réaliser les objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information en Asie et dans le Pacifique

15. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication est en pleine expansion en Asie et dans le Pacifique. Les cibles fixées au niveau international lors du Sommet mondial de 2003 sur la société de l'information peuvent servir à prendre la mesure des bénéfices économiques et sociaux que cette expansion apporte à la population de la région. L'Assemblée générale, reconnaissant que les technologies de l'information et de la communication étaient un outil de développement, a exhorté les États Membres, les organismes concernés des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, la société civile et le secteur privé à contribuer activement à la mise en application des textes issus de la phase de Genève du Sommet, notamment le Plan d'action de Genève, ainsi qu'à encourager les partenariats stratégiques entre gouvernements, donateurs, secteur privé et société civile, de façon à renforcer la collaboration et bâtir ensemble une société de l'information inclusive et axée sur le développement.⁶ L'Assemblée générale a recommandé également de privilégier à cet égard les partenariats entre multiples parties prenantes au niveau national, régional et international.⁷

16. Conformément aux recommandations du Plan d'action de Genève⁸ (A/C.2/59/3, annexe), l'Agenda de Tunis pour la société de l'information (voir A/60/687) prévoit la création d'un mécanisme de suivi international, et attache une grande importance à une mise en œuvre multi-parties prenantes au niveau international, encadrée ou coordonnée par les institutions des Nations Unies (voir le document A/60/687, par. 108). En outre, le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information,⁹ dont la présidence est assurée conjointement par l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), se réunit chaque année pour coordonner la réalisation des objectifs du Sommet par les institutions des Nations Unies.

17. La Commission de la science et la technique au service du développement, organe subsidiaire du Conseil économique et social, surveille elle aussi les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet; elle établit un rapport annuel (voir E/2010/12) et procède à une évaluation continue des activités en rapport avec le Sommet. En outre, le Partenariat pour la mesure des TIC au service du développement a été créé pour améliorer la disponibilité et la qualité des données et des indicateurs relatifs aux technologies de l'information et de la communication, en particulier dans les pays en développement, de sorte qu'il soit possible de suivre l'évolution de la société de l'information.

18. Dans l'ensemble, la région de l'Asie et du Pacifique progresse dans la réalisation des cibles fixées par le Sommet, et certains pays, en particulier, occupent les premiers rangs mondiaux pour la production de contenus en langue

⁶ Voir la résolution 59/220 de l'Assemblée générale, par. 6.

⁷ Voir la résolution 64/187 de l'Assemblée générale, par. 9.

⁸ Voir A/60/687, par. 83.

⁹ Voir www.ungis.org.

locale, l'administration en ligne et la pénétration de la téléphonie mobile. En 2008, la région avait déjà atteint la cible 10 (« Faire en sorte que plus de la moitié des habitants de la planète aient à leur portée un accès aux TIC »), le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile pour 100 habitants ayant atteint 50.¹⁰ Les disparités entre les pays restent cependant flagrantes, et la réussite de certains masque le retard des autres. Une analyse plus attentive du profil des abonnés serait également nécessaire.

19. En comparaison des autres régions, le taux d'abonnés à la téléphonie mobile en Asie et dans le Pacifique est loin d'atteindre ceux - supérieurs à 80 % - que l'on trouve en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique latine et aux Caraïbes. L'utilisation de l'Internet et du haut débit y est également moins répandue que dans ces parties-là du monde.¹¹

20. Les progrès accomplis dans la réalisation des cibles du Sommet en Asie et dans le Pacifique sont examinés plus en détail ci-après.

Cible 1

Connecter les villages aux technologies de l'information et de la communication et créer des points d'accès communautaire

21. Les télécommunications mobiles ont acquis une importance croissante ces dernières années, en particulier comme outil permettant d'atteindre les zones rurales et les populations jusqu'alors dépourvues de moyens de communication. La portée des réseaux mobiles permet aux gens d'avoir accès aux services de téléphonie et de transmission de données à la fois par les téléphones mobiles et par les ordinateurs personnels qui sont connectés à l'Internet via ces réseaux mobiles.

22. D'après une récente étude publiée par l'Union internationale des télécommunications (UIT), on estime que 76 % de la population rurale en Asie et dans le Pacifique (1,72 milliard de personnes) peut capter un signal du réseau mobile. C'est plus qu'en Afrique et dans les Amériques, mais il reste plus de 500 millions de ruraux qui n'ont pas accès à un tel signal.¹² Dans les zones reculées, les réseaux mobiles sont de plus en plus utilisés pour la connexion à l'Internet. C'est ce moyen qui a permis de connecter des points d'accès communautaire dans le cadre d'un projet mis en œuvre par la CESAP en collaboration avec la Banque asiatique de développement et les gouvernements bangladais, bhoutanais, indien et népalais.¹³ Les villages concernés ne disposaient pas de télécommunications filaires, et une connexion par satellite aurait été beaucoup trop onéreuse.

¹⁰ Voir CESAP, *Statistical Yearbook for Asia and the Pacific 2009* (Publication des Nations Unies, numéro de vente E.10.II.F.1), p. 132.

¹¹ Ibid.

¹² Union internationale des télécommunications, *Rapport sur le développement des télécommunications/TIC dans le monde pour 2010*, Rapport sur le stade de développement des télécommunications/TIC : examen à mi-parcours des cibles du SMSI (Genève, Suisse, 2010), p. 14. Voir www.itu.int/dms_pub/itu-d/opb/ind/D-IND-WTDR-2010-PDF-E.pdf (consulté le 8 octobre 2010).

¹³ Hyunjung Lee, Banque asiatique de développement, «*Project overview: empowering rural areas through community e-centers (CeCs) under SASEC Program (BAN, BHU, IND, NEP)*», bilan de projet présenté le 29 octobre 2009 lors d'un séminaire régional à Delhi (Inde). Voir www.unescap.org/idd/events/2009_Delhi_WS/Presentations/ADB-Delhi-Project-Overview.ppt.

Cible 2**Connecter les établissements d'enseignement secondaire ou supérieur et les écoles primaires aux technologies de l'information et de la communication**

23. Le fait de connecter les centres éducatifs peut contribuer à améliorer l'enseignement et l'apprentissage, car cela permet de donner accès à des outils ou matériels pédagogiques, de promouvoir les programmes d'enseignement à distance fondés sur l'utilisation des TIC, et d'améliorer la gestion des établissements. La radio, la télévision et l'Internet sont des moyens efficaces d'acheminer le contenu éducatif jusqu'aux zones reculées. Une enquête sur l'équipement des écoles primaires réalisée en 2008 par l'UNESCO¹⁴ a montré que moins de la moitié des écoles en Inde disposaient d'une radio, alors qu'elles étaient près de deux tiers à en avoir une aux Philippines, plus de 80 % à Sri Lanka, et plus de 95 % en Malaisie. L'enquête a montré également qu'environ 20 % des écoles en Inde avaient accès à un téléviseur, contre 50 % environ des écoles aux Philippines et à Sri Lanka, et plus de 95 % en Malaisie. On ne disposait malheureusement pas de données pour tous les États membres. Enfin, il ressort de cette enquête que près de 80 % des élèves du primaire n'ont pas accès à un ordinateur à Sri Lanka, aux Philippines et en Inde, alors qu'en Malaisie, plus de la moitié d'entre eux peuvent utiliser du matériel informatique.

Tableau : les technologies de l'information et de la communication dans les écoles en 2009

Pays	Écoles avec accès à la radio (en %)	Écoles avec accès à la télévision (en %)	Écoles avec accès à l'Internet (en %)	Écoles avec accès au haut débit (en %)	Nombre d'élèves par ordinateur
Australie	-	-	99	-	5
Bhoutan	-	-	16	-	21
Brunei Darussalam	100	-	100	100	-
Japon	-	-	100	-	-
République de Corée	100	100	100	100	5
Malaisie	100	100	100	80	13
Nauru	-	-	0	0	19
Singapour	100	-	100	100	5
Thaïlande	72	100	100	100	25

Source : d'après Union internationale des télécommunications, *Rapport sur le développement des télécommunications/TIC dans le monde pour 2010*, Rapport sur le stade de développement des télécommunications/TIC : examen à mi-parcours des cibles du SMSI (Genève, Suisse, 2010), p. 45. Seuls figurent ici les pays disposant des données requises.

Note : la Classification internationale type de l'éducation (CITE) a été conçue par l'UNESCO au début des années 1970 comme «un instrument de classement permettant de rassembler, de compiler et de mettre en forme les statistiques éducatives tant dans les différents pays que sur le plan international». Les niveaux 1 à 3 couvrent le système éducatif du premier cycle de l'éducation de base au deuxième cycle de l'enseignement secondaire supérieur (voir http://www.unesco.org/education/information/nfsunesco/doc/isced_1997.htm).

¹⁴ Yanhong Zhang, T. Neville Postlethwaite et Aletta Grisay, éd., *A View Inside Primary Schools, A World Education Indicators (WEI) Cross-National Study* (Montréal, Canada, Institut de statistiques de l'UNESCO, 2008), p.45-46. Voir www.uis.unesco.org/template/pdf/wei/sps/Report.pdf.

Cible 3**Connecter les centres scientifiques et les centres de recherche aux technologies de l'information et de la communication**

24. Un moyen d'apprécier les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif consiste à examiner les connexions aux réseaux dont disposent les organismes reconnus par les gouvernements comme étant des centres de recherche. Ces organismes sont souvent interconnectés au moyen de ce qui est parfois qualifié de réseau national de recherche et d'éducation. Les réseaux de ce type permettent de relier entre elles, via l'Internet, les communautés de chercheurs et d'enseignants d'un pays donné. En Inde, par exemple, le Réseau pour l'éducation et la recherche, le BIOGRID (réseau privé virtuel du Ministère indien de la biotechnologie) et l'initiative GARUDA (grille informatique)¹⁵ fournissent une connexion réseau aux organismes publics et aux centres de recherche. Près des deux tiers des pays de l'Asie et du Pacifique ont un réseau national de recherche et d'éducation, ce qui représente une proportion plus élevée que celle que l'on trouve dans d'autres régions comme les Amériques, les pays arabes ou l'Afrique. Les données montrent qu'en République de Corée et à Singapour 100 % des organismes scientifiques et centres de recherche publics ont accès à l'Internet, ce qui reflète le taux élevé de pénétration de l'Internet dont bénéficie l'ensemble de la population dans ces pays. Mais la totalité des centres de recherche sont également connectés au Bhoutan, qui fait partie des pays les moins avancés et où le taux de pénétration de l'Internet est beaucoup plus faible pour la population en général,¹⁶ ce qui montrerait que les gouvernements de la région accordent une certaine priorité à ce genre d'établissements.

Cible 4**Connecter les bibliothèques publiques, les centres culturels, les musées, les bureaux de poste et les services d'archives aux technologies de l'information et de la communication**

25. Les données collectées dans 28 pays d'Asie et du Pacifique montrent que dans huit d'entre eux, en 2007, plus de 80 % des bibliothèques publiques proposaient un accès à l'Internet à leurs usagers. En revanche, dans 11 autres pays, moins de 20 % des bibliothèques offraient une telle connexion, ce qui témoigne de grandes disparités dans l'accès à l'Internet des différents pays de la région. Des programmes comme Global Library Initiative, qui octroie des fonds aux bibliothèques de pays tels que le Viet Nam, s'emploient à promouvoir l'utilisation de l'informatique et de l'Internet dans les bibliothèques publiques. En 1995, Singapour a lancé un plan national intitulé Bibliothèque 2000, qui a permis aux bibliothèques publiques de proposer à leurs usagers un accès sans fil à l'Internet haut débit.¹⁷

26. On ne dispose pas de données suffisantes en ce qui concerne l'accès à l'Internet des centres culturels. Il est toutefois possible d'évaluer la connectivité des musées en vérifiant s'ils ont mis au point un site Internet. D'après une

¹⁵ Voir www.garudaindia.in.

¹⁶ Union internationale des télécommunications, *Rapport sur le développement des télécommunications/TIC dans le monde pour 2010*, Rapport sur le stade de développement des télécommunications/TIC : examen à mi-parcours des cibles du SMSI (Genève, Suisse, 2010), p.49 et 52. Voir www.itu.int/dms_pub/itu-d/opb/ind/D-IND-WTDR-2010-PDF-E.pdf (consulté le 8 octobre 2010).

¹⁷ Ibid., p. 76.

recherche effectuée sur l'Internet par le secrétariat au moment de la rédaction du présent document, moins de la moitié des pays les moins avancés de la région avaient doté leurs musées nationaux d'un site web.

27. Pour mesurer la connectivité des bureaux de poste, les chercheurs ont essayé de dénombrer ceux qui proposaient un accès à l'Internet. Des données ne sont disponibles que pour quelques pays ou régions, dont la République de Corée, où plus de 60 % des bureaux de poste offrent un service public de connexion à l'Internet, le Bhoutan, où ce pourcentage est supérieur à 30 %, ainsi que la Fédération de Russie et Hong Kong (Chine), où il dépasse 10 %.¹⁸

Cible 5

Connecter les centres de santé et les hôpitaux aux technologies de l'information et de la communication

28. Les technologies de l'information et de la communication offrent de grandes possibilités pour améliorer les systèmes de santé.¹⁹ Par exemple, elles peuvent être utilisées pour tenir à jour les dossiers médicaux des patients et fournir des prestations médicales à distance (télésanté, télémédecine et services de santé via la téléphonie mobile).²⁰ Elles peuvent aussi servir à compléter les compétences du personnel de santé, en facilitant la prise de décisions et en favorisant l'acquisition de connaissances au moyen de programmes d'apprentissage à distance. En outre, les TIC sont importantes pour les centres de santé et les médecins du fait qu'elles permettent de consulter des documents de référence et de rassembler et diffuser des informations sur la santé, et facilitent également l'échange d'informations avec ceux qui assurent les services de santé sur le terrain. Enfin, elles aident les décideurs et les responsables politiques à élaborer des politiques et stratégies en matière de santé.

29. On ne dispose guère de données statistiques pour mesurer l'accès aux TIC des centres de santé. On peut cependant avoir une idée de l'utilisation qu'en font ceux de la région aux fins de la recherche, au vu du nombre d'établissements abonnés à HINARI (Health InterNetwork Access to Research Initiative), un programme d'accès à la recherche dans le domaine de la santé créé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui permet d'accéder aux revues médicales en ligne pour un prix abordable. Les données disponibles montrent que c'est dans la sous-région de l'Asie du Sud-Est et dans la zone occidentale du Pacifique que les centres de santé sont les moins nombreux à s'abonner à ce programme, en comparaison des autres parties du monde.²¹

30. Selon le *Rapport sur le développement des télécommunications/TIC dans le monde pour 2010* de l'UIT²², le Bhoutan, Nauru, la Nouvelle-Zélande, la République de Corée et Singapour ont indiqué que 100 % de leurs établissements

¹⁸ Ibid., p. 86.

¹⁹ CESAP, "E-health in Asia and the Pacific: challenges et opportunities" (Bangkok, 2010), p.26. Consulté le 18 août 2010 à l'adresse : www.unescap.org/esid/hds/lastestadd/eHealthReport.pdf.

²⁰ Ibid., p. 13 et 15-16.

²¹ Union internationale des télécommunications, *Rapport sur le développement des télécommunications/TIC dans le monde pour 2010*, Rapport sur le stade de développement des télécommunications/TIC : examen à mi-parcours des cibles du SMSI (Genève, Suisse, 2010), p. 102. Voir www.itu.int/dms_pub/itu-d/opb/ind/D-IND-WTDR-2010-PDF-E.pdf (consulté le 8 octobre 2010). Les régions ici mentionnées correspondent à la répartition retenue par l'OMS. Source: Initiative HINARI.

²² Ibid., p. 106.

de santé avaient accès à l'Internet, tandis que cette proportion était de 91 % en Thaïlande. Il convient cependant d'interpréter ces chiffres avec prudence car l'expression « établissement de santé » peut être interprétée différemment selon les pays ayant répondu à l'enquête.

Cible 6

Connecter toutes les administrations publiques, locales et centrales, et les doter d'un site web et d'une adresse électronique

31. Assurer l'interconnexion des administrations publiques locales et centrales et leur fournir des outils de communication est essentiel pour gouverner efficacement un pays. Selon l'enquête sur l'administration en ligne réalisée l'ONU en 2010, les pays de l'Asie et du Pacifique sont loin derrière ceux de l'Europe et des Amériques en ce qui concerne l'indice de développement de l'administration électronique, lequel vise à mesurer à la fois la disponibilité et la qualité des services administratifs en ligne (indice des services en ligne), les infrastructures de télécommunications, et la capacité de la population à utiliser les technologies de l'information et de la communication.²³ Il existe toutefois de grandes disparités entre les différents pays de la région. Ainsi, la République de Corée occupe la première place sur les 183 pays interrogés, ce qui montre que son administration électronique a un niveau de perfectionnement inégalé, tandis que six autres pays de l'Asie et du Pacifique figurent parmi les 30 derniers.²⁴

32. Singapour, Bahreïn, le Japon, la Malaisie et le Kazakhstan suivent la République de Corée dans le classement selon l'indice de développement de l'administration électronique, tandis qu'au niveau sous-régional, l'Asie de l'Est vient en tête, suivie par l'Asie occidentale, l'Asie du Sud-Est, l'Asie centrale, l'Océanie et l'Asie du Sud.²⁵ Six pays de l'Asie et du Pacifique se situent parmi les 20 premiers pour l'indice des services en ligne, ce qui témoigne de leur force dans ce domaine. À l'inverse, seuls deux pays se situent parmi les 20 premiers pour ce qui est de l'indice des infrastructures de télécommunications et de l'indice de capital humain.²⁶

Cible 7

Adapter tous les programmes des écoles primaires ou secondaires afin de relever les défis de la société de l'information, compte tenu des conditions propres à chaque pays

33. L'adaptation des programmes des écoles primaires et secondaires afin d'y intégrer les technologies de l'information et de la communication suppose de disposer d'enseignants qualifiés dans ce domaine et d'avoir accès aux technologies en question. Les TIC peuvent être utilisées comme un outil complémentaire d'éducation, qui permet aux enseignants de faire parvenir des matériels d'apprentissage directement aux élèves en jouant un rôle de tuteurs. Les données montrent que les gouvernements privilégient de plus en plus cette

²³ Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, *United Nations E-Government Survey 2010: Leveraging E-Government at a Time of Financial and Economic Crisis* (Publication des Nations Unies, numéro de vente 10.II.H.2P), p. 61. *Note*: pour cette enquête, les pays ont été groupés en deux régions - Asie et Océanie -, qui sont fusionnées ici. La répartition exacte figure à l'annexe A de l'étude.

²⁴ *Ibid.*, p. 114-115.

²⁵ *Ibid.*, p. 61.

²⁶ *Ibid.*, p. 116, 118 et 122.

application des TIC. En Malaisie, en République de Corée et à Singapour, la totalité des écoles auraient recours à l'enseignement assisté par l'Internet. Même dans un pays moins avancé comme le Bhoutan, près de la moitié des écoles utilisent l'enseignement assisté par ordinateur. Les critères appliqués pour déterminer si un enseignant est qualifié pour enseigner des compétences de base en informatique varient à travers le monde. Certains pays exigent un diplôme officiel dans un domaine apparenté aux technologies de l'information et de la communication, d'autres ont des cours d'agrément. Il ressort des informations disponibles que les enseignants ayant les compétences requises sont rares; par exemple, en Malaisie, en République de Corée et en Thaïlande, moins de 5 % des enseignants sont qualifiés dans ce domaine.²⁷

Cible 8

Donner à toute la population mondiale accès aux services de télévision et de radiodiffusion

34. D'après les estimations concernant la pénétration de la radio et de la télévision, 75 % des ménages dans la région de l'Asie et du Pacifique avaient un téléviseur en 2009.²⁸ Cependant, dans des pays comme le Bangladesh, le Bhoutan, Kiribati, la République démocratique populaire lao, le Myanmar, le Népal et le Timor-Leste, le taux de pénétration était inférieur à 50%.²⁹ S'agissant des services de radiodiffusion, la cible n'avait pas été atteinte dans les pays les moins avancés, à l'exception de Samoa, où près de 90 % des ménages seraient équipés d'une radio. L'Afghanistan, le Bangladesh, Bhoutan, le Cambodge, Kiribati, la République démocratique populaire lao, le Myanmar, le Népal et le Timor-Leste ont tous annoncé des taux de 65 % maximum.³⁰

Cible 9

Encourager l'élaboration de contenus et réunir les conditions techniques propres à faciliter la présence et l'utilisation de toutes les langues du monde sur l'Internet

35. Si quelque 7 000 langues sont recensées dans le monde, plus de la moitié d'entre elles sont parlées par moins de 10 000 personnes. Les langues les plus utilisées sur l'Internet sont l'anglais et le chinois, qui représentent à elles deux plus de 750 millions d'utilisateurs, suivies par l'espagnol, le japonais, le français, le portugais, l'allemand, l'arabe, le russe et le coréen.³¹

36. En 2010, la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN) a annoncé qu'elle faciliterait l'utilisation des *Uniform Resource Locators* – URL, sigle désignant les adresses de pages web telles que www.un.org – dans les langues non latines, comme que l'arabe et le russe. L'utilisation de noms de domaine internationalisés permet à des millions

²⁷ Union internationale des télécommunications, *Rapport sur le développement des télécommunications/TIC dans le monde pour 2010*, Rapport sur le stade de développement des télécommunications/TIC : examen à mi-parcours des cibles du SMSI (Genève, Suisse, 2010), p. 144. Voir www.itu.int/dms_pub/itu-d/opb/ind/D-IND-WTDR-2010-PDF-E.pdf (consulté le 8 octobre 2010).

²⁸ Ibid., p. 159. *Note*: L'UIT ne groupe pas les pays de l'Asie et du Pacifique de la même manière que la CESAP, elle inclut certains pays d'Asie centrale dans la région de la Communauté d'États indépendants.

²⁹ Ibid., p. 160.

³⁰ Ibid.

³¹ Ibid., p. 179-180 et 182.

de personnes d'avoir une présence sur l'Internet localisée, et dans leur langue. Il est désormais possible d'avoir des URL en caractères cyrilliques, arabes, chinois et hangeul, et d'y accéder, ce qui facilite l'utilisation de l'Internet dans les régions où la langue était auparavant un obstacle.

37. Les adresses Internet créées dans chaque pays (domaines de premier niveau correspondant à un code pays, comme « .cn » pour la Chine ou « .in » pour l'Inde) donnent également une idée approximative des contenus générés dans les différentes langues. Certains États membres de la CESAP occupent les premiers rangs mondiaux pour ce qui est de la création de nouvelles adresses. Entre 2005 et 2009, les pays de l'ex-Union soviétique (.su), la Chine (.cn), le Tadjikistan (.tj), le Viet Nam (.vn), la Fédération de Russie (.ru) et l'Inde (.in) étaient les pays du monde où la croissance moyenne annuelle du nombre d'adresses était la plus forte. Toutefois, si l'on mesure cette croissance par rapport à la population, aucun État membre de la CESAP n'était classé parmi les 20 premiers pays au cours de la même période.³²

Cible 10

Faire en sorte que plus de la moitié des habitants de la planète aient à leur portée un accès aux technologies de l'information et de la communication

38. Dans la définition de cet objectif, il n'est pas précisé quelles TIC doivent être accessibles à plus de la moitié des habitants de la planète. Toutefois, étant donné que la cible 8, qui est de « donner à toute la population mondiale accès aux services de télévision et de radiodiffusion », fait explicitement référence à la radio et à la télévision, on peut supposer que la cible 10 vise des technologies plus pointues permettant de transmettre et de recevoir des données vocales et documentaires, comme l'Internet et la téléphonie (fixe et mobile).

39. Ainsi qu'il a été dit plus haut, le taux d'abonnés à la téléphonie mobile a augmenté de manière impressionnante en Asie et dans le Pacifique, passant la barre des 50 % en 2008. La région demeure toutefois à la traîne en comparaison de l'Europe, de l'Amérique latine et des Caraïbes, et de l'Amérique du Nord, où les taux dépassent 80 %.³³

40. En résumé, des progrès significatifs ont été accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action de Genève. En particulier, les cibles concernant la connectivité et l'accès ont été atteintes dans un nombre croissant de pays de la région, grâce à l'extension des réseaux mobiles dans les zones rurales reculées des pays en développement. Le bilan qui précède montre cependant qu'un certain nombre de défis restent à relever:

- a) Renforcer les capacités dans le domaine des TIC, en particulier celles des décideurs et des responsables politiques, et celles des enseignants et des élèves ;
- b) Développer davantage les applications et les contenus ;

³² Ibid., p. 185.

³³ Voir CESAP, *Statistical Yearbook for Asia and the Pacific 2009* (Publication des Nations Unies, numéro de vente E.10.II.F.1), p. 132.

c) Accroître la largeur de bande, là où il existe des réseaux mobiles, et étendre davantage ces réseaux et d'autres afin de garantir un accès inclusif et universel à l'information et aux connaissances ;

d) Coopérer au niveau régional pour partager les ressources, les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience.

41. Les activités de renforcement des capacités dans le domaine des TIC, et notamment les importants efforts déployés à cet égard par le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC), sont décrites dans un document distinct (E/ESCAP/CICT2/1).

42. Dans le chapitre qui suit sont examinés les difficultés qu'il reste à résoudre, ainsi que les possibilités que les pays membres de la CESAP pourraient exploiter au cours des prochaines années.

IV. La connectivité dans le Pacifique

43. La connectivité dans le Pacifique est l'un des principaux défis qu'il reste à relever pour bâtir une société de l'information inclusive et durable en Asie et dans le Pacifique. Les États insulaires du Pacifique ont été beaucoup plus lents que les autres pays de la région à étendre l'accès aux technologies de l'information et de la communication. Les données statistiques compilées par la CESAP (sur la base de celles de l'UIT, comme indiqué plus haut) montrent que, malgré le développement dynamique des communications mobiles dans la région, les pays insulaires en développement du Pacifique comptaient 24,2 abonnés à la téléphonie mobile pour 100 habitants en 2009, alors que la moyenne était de 60,7 % dans l'ensemble de la région couverte par la CESAP, et de 55,9 % dans les pays en développement sans littoral. Les réseaux à large bande aussi se développent lentement, puisque les pays insulaires en développement du Pacifique comptaient en 2009 moins d'un abonné au haut débit pour 100 habitants - sauf Tuvalu (4 %), Fidji (2,5 %), Tonga (1 %) et Palau (1 %).

44. Les institutions et organisations sous-régionales ont joué un rôle essentiel en aidant les pays insulaires en développement du Pacifique à rendre les technologies de l'information et de la communication plus accessibles et à accroître leur utilisation. Par exemple, l'Association océanienne des télécommunications et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique s'emploient à aider les pays membres à fournir des services liés aux TIC, à étendre et améliorer ceux qui existent déjà, et à en promouvoir et faciliter l'utilisation. La coopération et l'intégration aux niveaux sous-régional et régional s'en trouvent renforcées, grâce à l'exécution coordonnée de stratégies et initiatives en faveur des TIC, qui font ensuite l'objet d'un suivi et d'une évaluation. Ces efforts débouchent sur des résultats concrets, dont un exemple récent est l'adoption de la Déclaration de Tonga,³⁴ lors de la Réunion ministérielle régionale du Pacifique sur les technologies de l'information et de la communication tenue en juin 2010 à Nuku'alofa, et du Cadre d'action sur les TIC au service du développement dans le Pacifique, qui constituent une reconnaissance de l'énorme potentiel des TIC pour le développement socioéconomique.³⁵

³⁴ Voir [www.spc.int/edd/images/stories/ictpapers/Tonga%20Declaration%20\(2\).pdf](http://www.spc.int/edd/images/stories/ictpapers/Tonga%20Declaration%20(2).pdf).

³⁵ Voir www.spc.int/en/component/content/article/216-about-spc-news/494-ministers-declare-to-move-ict-development-forward.html.

45. Le secrétariat de la CESAP a décidé d'aider les organisations sous-régionales du Pacifique à harmoniser les politiques et la réglementation relatives aux TIC au moyen de projets de renforcement des capacités et de coopération technique. Par exemple, le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC) met en œuvre un programme de développement des capacités intitulé « Académie du CAPFTIC pour l'initiation aux TIC des responsables publics » dans cinq pays insulaires du Pacifique (les îles Cook, Kiribati, Samoa, Tonga et Tuvalu), en coopération avec le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique. En octobre 2009, le secrétariat a organisé un atelier sous-régional dont le thème était « Renforcer les politiques et les applications des TIC pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et ceux du Sommet mondial sur la société de l'information en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique »,³⁶ avec une attention particulière pour les besoins spécifiques des pays insulaires de la région. À sa soixante-sixième session en mai 2010, la Commission a été informée que les dirigeants du Forum des îles du Pacifique avaient demandé un examen de la Stratégie numérique pour le Plan du Pacifique³⁷ et une mise à jour du cadre de développement des TIC pour la sous-région du Pacifique.³⁸

46. Compte tenu de la situation géographique particulière des pays en développement du Pacifique, qui sont des îles éparses et peu peuplées, et de leurs besoins socioéconomiques spécifiques, la CESAP et les autres organisations multilatérales et bilatérales de développement devraient se concentrer sur la nécessité, pour ces pays, de faciliter l'accès aux TIC. Cela implique notamment d'encourager et d'appuyer de manière uniforme le développement des applications mobiles et des réseaux à large bande. En même temps, il est nécessaire d'adopter une approche plus holistique à l'égard de la connectivité dans le Pacifique. Outre l'utilisation du haut débit fixe et mobile, celle des services et communications par satellite doit aussi être développée, afin de mettre les TIC à la portée des îles qui n'y ont pas accès.

47. À cette fin, le secrétariat s'attachera à mobiliser davantage ses partenaires, comme l'Agence japonaise d'exploration spatiale et la Commission coréenne des communications, pour mener à bien des projets de coopération technique en partenariat avec les organisations sous-régionales du Pacifique. En particulier, le satellite d'essai et de démonstration à ingénierie à large bande (WINDS)³⁹ de l'Agence japonaise d'exploration spatiale et la constellation de satellites pour la surveillance de l'environnement et des catastrophes de la Chine (voir E/ESCAP/CDR/2) offrent d'excellentes perspectives aux pays insulaires en développement du Pacifique pour les années à venir.

V. Privilégier les applications mobiles et les réseaux à large bande

48. Comme nous l'avons vu aux chapitres précédents, la connectivité dans la région de l'Asie et du Pacifique s'est considérablement développée et accrue. Tandis que les réseaux mobiles se développent grâce aux initiatives du secteur

³⁶ Voir www.unescap.org/idd/events/2009_sRW-MDG-WSIS-SEAsia%20et%20Pacifc/index.asp.

³⁷ Le Plan du Pacifique pour le renforcement de la coopération et de l'intégration régionales a été adopté par les dirigeants du Forum des îles du Pacifique en octobre 2005. Le document correspondant peut être consulté en anglais à l'adresse www.forumsec.org.fj.

³⁸ Voir Conseil économique et social, Documents officiels, 2010, Supplément n°19 (E/2010/39-E/ESCAP/66/27), par. 109.

³⁹ Voir www.jaxa.jp/projects/sat/winds/index_e.html.

privé, ce qui génère un cadre directif plus favorable, la prochaine étape, pour les responsables et décideurs intervenant dans le domaine des TIC, pourrait consister à chercher comment tirer le meilleur parti de l'accès à ces réseaux nouvellement acquis par les populations qui en étaient jusqu'alors privées, en vue de favoriser le développement socioéconomique inclusif et durable au moyen des applications mobiles. Pour bâtir une société de l'information centrée sur les personnes, il faut à la fois rendre les technologies de l'information et de la communication plus accessibles et accroître leur utilisation. À mesure que la portée des réseaux mobiles s'étend, les politiques générales devraient viser davantage la diffusion des informations et des connaissances et la prestation de services publics via ces réseaux.

49. La CESAP a fait des travaux de recherche sur plusieurs applications mobiles qui pourraient jouer un rôle prometteur dans la promotion du développement socioéconomique inclusif et durable dans ses États membres. Parmi ces familles d'applications figure celle des opérations financières par mobile, notamment le m-paiement (ou paiement sans fil), les envois de fonds par mobile et la banque mobile. Dans un rapport à paraître sous le titre « *Advancing financial inclusions with mobile phones: ICT for inclusive economic development* » (« Favoriser l'inclusion financière par la téléphonie mobile: les TIC au service du développement économique inclusif »), la CESAP analyse l'utilisation de certaines applications avancées de la téléphonie mobile pour les opérations financières, en particulier par les populations pauvres des pays en développement. Elle relève notamment que les services de paiement et d'envois de fonds par téléphone mobile sont beaucoup moins coûteux et plus commodes pour les travailleurs migrants et leurs familles qui veulent transférer de l'argent. Le fait de pouvoir accéder à des services financiers, tels que les comptes d'épargne, au moyen de son téléphone mobile ou par l'intermédiaire d'une banque sans agence physique qui fait intervenir des agents, favorise l'inclusion financière de millions de personnes non bancarisées. Les formules de dépôt permettent aux personnes marginalisées de se préparer financièrement aux situations d'urgence qui pourraient découler de changements économiques, de catastrophes naturelles ou d'autres facteurs imprévus. Outre ces avantages économiques, une large gamme d'applications mobiles susceptibles de servir le développement social commencent à s'imposer. D'après de récentes publications de la CESAP, certains des Objectifs du Millénaire pour le développement qui peinent à être atteints sont liés à la santé, comme la réduction de la mortalité maternelle et infantile et de la malnutrition. C'est pourquoi la CESAP est en train d'élaborer plusieurs rapports visant à promouvoir les technologies de l'information et de la communication, en particulier les téléphones mobiles, afin d'accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. En ce qui concerne la santé, notamment, un rapport à paraître prochainement sous le titre « *Health in the digital age: reaching the poor with mobile phones* » (« La santé à l'ère du numérique: mettre les services à la portée des pauvres grâce au téléphone mobile ») décrit l'utilisation croissante et dynamique des téléphones mobiles dans le domaine de la santé, ainsi que les applications de santé mobile qui peuvent aider les professionnels de ce secteur à mettre l'information médicale et les services médicaux à la portée des pauvres.

50. L'utilisation généralisée des téléphones et applications mobiles à des fins économiques et sociales devrait avoir pour effet de multiplier les abonnements et de stimuler le développement des applications, des services et des contenus, ce qui favorisera à son tour la croissance du secteur privé des TIC. Cette croissance permettra de réduire le coût du matériel et des appareils et de créer des emplois dans ce secteur, et contribuera aussi à générer des effets de réseau.

51. Ce cercle vertueux de la multiplication des applications et de leur utilisation entraînera alors une demande croissante en bande passante, ce qui exige de développer les réseaux à large bande sur une plus grande échelle. S'agissant de l'accès au haut débit, divers rapports et publications se penchent uniquement sur la fracture numérique, alors qu'il est important d'encourager un débat sur la manière dont cet accès peut contribuer au développement socioéconomique inclusif et durable. En outre, on pourrait élaborer des directives technologiques cohérentes aux niveaux national et régional, avec des informations sur les moyens de relier les réseaux à large bande aux réseaux, services, produits et applications existants déjà ou dont la création est prévue, qu'il s'agisse du haut débit mobile ou fixe ou l'Internet.

52. Les technologies nouvelles et émergentes et les possibilités qu'elles engendrent exigent aussi une révision en profondeur des politiques et de la réglementation dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Le secrétariat a mis en œuvre un projet sur l'accès aux TIC et les politiques y relatives,⁴⁰ financé par le Gouvernement coréen, dont l'objectif est de faire en sorte que les nouvelles tendances technologiques soient prises en considération dans les plans de développement des pays de la région. Ce projet a abouti notamment à la formulation de recommandations pour la mise à jour des politiques, stratégies et réglementations relatives aux TIC, en vue de tirer parti des nouvelles fonctionnalités et de sensibiliser les décideurs et les responsables politiques aux nouveaux défis et aux perspectives naissantes.⁴¹

53. Conjugué à une coopération régionale renforcée, le développement des réseaux à large bande ouvrirait de nouvelles perspectives pour l'informatique en nuage. Avec la mise en place d'un accès fiable et consolidé, et la participation des pays, diverses applications socioéconomiques pourraient être gérées en nuage au niveau régional. Il pourrait s'agir par exemple d'une application éducative commune que les pays s'engageraient à utiliser, ou d'applications dans le domaine de la santé accessibles par-delà les frontières nationales. La coopération régionale et l'informatique en nuage offrent des possibilités sans précédent de réduire les coûts et d'améliorer l'accès à l'information et aux services, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

VI. Recommandations

54. Compte tenu de ce qui précède, le Comité est invité à examiner les recommandations suivantes sur la voie à suivre :

a) Vu le nombre croissant d'abonnés à la téléphonie mobile dans les régions rurales reculées, promouvoir les applications mobiles qui contribuent directement à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, comme le m-paiement et la m-santé, en engageant des débats nationaux sur la base des bonnes pratiques identifiées et des enseignements tirés de l'expérience ;

b) Harmoniser les politiques et les stratégies relatives aux TIC, afin de tirer parti du développement des réseaux mobiles et à large bande, et en particulier actualiser la réglementation sur les télécommunications, comme recommandé dans le rapport cité au paragraphe 52 ci-dessus ;⁴²

⁴⁰ Voir www.unescap.org/idd/events/2009_sRW-MDG-WSIS-SEAsia%20et%20Pacific/index.asp.

⁴¹ Voir www.unescap.org/idd/events/2009_sRW-MDG-WSIS-Central%20et%20South%20Asia/2010-04-20_UN_ESCAP_Telecom_Seminar_Report.pdf.

⁴² Ibid., par. 224-225.

c) Encourager le développement des entreprises du secteur privé qui fournissent des applications nouvelles et novatrices susceptibles de contribuer au développement socioéconomique, sur la base des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience dans la région ;

d) Compte tenu de la croissance prévisible des applications de la téléphonie mobile et de l'Internet et de l'augmentation de la demande en bande passante dans les années à venir, accorder la priorité au développement des réseaux à large bande dans les politiques et stratégies relatives aux TIC ;

e) Continuer de considérer l'amélioration de la connectivité dans le Pacifique comme une priorité de la région, vu la lente progression du nombre d'abonnements aux réseaux mobiles et à large bande dans le Pacifique, et consolider les organisations sous-régionales du Pacifique dans leur rôle de coordination ;

f) Encourager les ministères et organismes chargés des TIC à redoubler d'efforts pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information. Ce suivi devrait être fait sur la base des indicateurs acceptés au niveau international, qui ont été élaborés par le Partenariat sur la mesure des TIC pour le développement ;

g) Renforcer davantage la coopération régionale ; en particulier, les organisations sous-régionales telles que le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale devraient bénéficier d'un appui afin de canaliser plus efficacement les ressources technologiques et financières et l'expertise au profit des pays les moins avancés.

Annexe

Précisions sur les sources des données utilisées

Nombre de lignes téléphoniques fixes (pour 100 habitants; pourcentage annuel)

On entend par lignes téléphoniques fixes les lignes téléphoniques reliant l'équipement terminal d'abonné au réseau téléphonique public commuté (RTPC), auxquelles correspond un port réservé sur un central téléphonique. On calcule le nombre de lignes téléphoniques fixes pour 100 habitants en divisant le nombre total de lignes téléphoniques fixes par la population et en multipliant le résultat par 100. Données agrégées: calculées par la CESAP en utilisant la population totale comme coefficient de pondération. Source: CESAP, à partir des données statistiques sur les TIC de l'Union internationale des télécommunications, 16 juillet 2010, voir www.itu.int/ITU-D/icteye/indicateurs/Indicators.aspx; et Organisation des Nations Unies, World Population Prospects: The 2008 Revision, Population Database, 28 avril 2009, voir <http://esa.un.org/unpp/>.

Nombre d'abonnés à la téléphonie mobile cellulaire (pour 100 habitants; pourcentage annuel)

C'est le nombre d'utilisateurs de téléphones portables ayant souscrit un abonnement à un service de téléphonie mobile publique utilisant la technologie cellulaire et assurant l'accès au réseau téléphonique public commuté (RTPC), exprimé par centaine d'habitants. Cela inclut les systèmes cellulaires analogiques et numériques, y compris l'IMT-2000 (Troisième génération, 3G). Le chiffre englobe aussi bien les abonnements post-payés que les cartes prépayées. Données agrégées: calculées par la CESAP en utilisant la population totale comme coefficient de pondération. Source: CESAP, à partir des données statistiques sur les TIC de l'Union internationale des télécommunications, 16 juillet 2010, voir www.itu.int/ITU-D/icteye/indicateurs/Indicators.aspx; et Organisation des Nations Unies, World Population Prospects: The 2008 Revision, Population Database, 28 avril 2009, voir <http://esa.un.org/unpp/>.

Part des abonnés à la téléphonie mobile cellulaire dans le nombre total de lignes téléphoniques (pourcentage annuel)

Proportion des lignes mobiles par rapport à l'ensemble des lignes téléphoniques. Données agrégées: calculées par la CESAP en utilisant la population totale comme coefficient de pondération. Source: CESAP, à partir des données statistiques sur les TIC de l'Union internationale des télécommunications, 16 juillet 2010, voir www.itu.int/ITU-D/icteye/indicateurs/Indicators.aspx; et Organisation des Nations Unies, World Population Prospects: The 2008 Revision, Population Database, 28 avril 2009, voir <http://esa.un.org/unpp/>.

Nombre d'utilisateurs de l'Internet (pour 100 habitants; pourcentage annuel)

Nombre total de personnes utilisant l'Internet par les réseaux mobiles ou fixes, quel que soit le type d'appareil utilisé, exprimé par centaine d'habitants. Données agrégées: calculées par la CESAP en utilisant la population totale comme coefficient de pondération. Source: CESAP, à partir des données

statistiques sur les TIC de l'Union internationale des télécommunications, 16 juillet 2010, voir www.itu.int/ITU-D/icteye/indicateurs/Indicators.aspx; et Organisation des Nations Unies, World Population Prospects: The 2008 Revision, Population Database, 28 avril 2009, voir <http://esa.un.org/unpp/>.

Nombre d'abonnés à l'Internet haut débit fixe (pour 100 habitants; pourcentage annuel)

Nombre d'utilisateurs qui paient un abonnement pour accéder à l'Internet public à une vitesse élevée de connexion, exprimé par centaine d'habitants. Un accès à vitesse élevée est un accès à 256 kbit/s ou davantage, dans une ou deux directions. Sont incluses ici les connexions à l'Internet haut débit par modem-câble, DSL, fibre optique et autres technologies du réseau à large bande fixe telles que le haut débit par satellite, les réseaux locaux (LAN) Ethernet, l'accès fixe sans fil, les réseaux locaux sans fil (WILAN) et WiMAX. Sont exclues les connexions à un système de communication de données (y compris l'Internet) par les réseaux mobiles cellulaires. Données agrégées: calculées par la CESAP en utilisant la population totale comme coefficient de pondération. Source: CESAP, à partir des données statistiques sur les TIC de l'Union internationale des télécommunications, 16 juillet 2010, voir www.itu.int/ITU-D/icteye/indicateurs/Indicators.aspx; et Organisation des Nations Unies, World Population Prospects: The 2008 Revision, Population Database, 28 avril 2009, voir <http://esa.un.org/unpp/>.
